

ARRÊTÉ DEP-2025-243 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SIGNALÉTIQUE ET DECORS
GRAPHIQUES

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle signalétique et décors graphiques pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jacques BARBARIAN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Jean-Philippe GREFFINE

Monsieur Sylvain LABOIS

Professionnels :

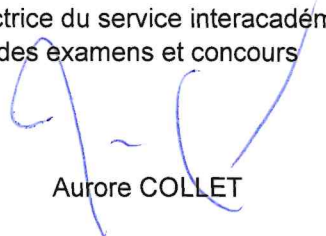
Madame Mathilde ADORNO

Monsieur Michel BALIC

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET